

# INFOX, FAKE NEWS : S'ADAPTER ET/OU LÉGIFÉRER ?

## Une dérive sociétale du numérique

Patrick Kineider  
[patrick.kineider@hotmail.fr](mailto:patrick.kineider@hotmail.fr)

**Résumé :** Les pouvoirs publics et les organismes de régulation épient les « fausses informations » appelées « fakes » ou « infox », afin d'en minimiser les conséquences. Cet article propose de détailler ces processus.

**Mots-clés :** infox, fake news, numérique, loi Nyssen



**Avec la généralisation du numérique et de l'utilisation universelle des sites, forums, blogs, réseaux sociaux, la notion de « fiabilité des données » de l'informatique du XXe siècle, a fait place à celle de la « pertinence des contenus ».**

**En 2018, quelle proportion des données diffusées, est-elle vraie, réelle ou valide ?**

## PRÉAMBULE

Les « post-vérité », « fake news », « infox » sont les symptômes d'une transition qui a commencé par le smartphone.

Quand on entend dire « Il y a douze morts à tel endroit », après l'établissement de la véracité du fait, on transmet l'information, on la hiérarchise dans le flux, et enfin on la commente.

Aujourd'hui, le récit du fait ne se transmet plus, il se partage. Or, le partage entre divers individus transforme le fait à tout moment, à tel point que sa traçabilité devient désormais une question essentielle.

Les réseaux sociaux (au sens large, incluant des plateformes généralistes telles que YouTube, des réseaux plus récents tels que Snapchat ou WhatsApp), dans leur fonctionnement même, n'ont pas fondamentalement intérêt à limiter le recours au mensonge : une information reste une information qu'elle soit vraie ou fausse.

NB : Sur des plateformes collaboratives telles que Wikipédia, des articles :

- inédits et non vérifiables ;
- ou sans sources externes ;

sont systématiquement, « blanchis » ou retirés, après avis d'un comité ad hoc.

## DÉFINITIONS DIVERSES

### Qu'est-ce donc qu'une donnée « fake » ou « infox » ?

Dans ce qui suit, le néologisme « Infox » du genre féminin ne doit être confondu avec « intox », mot des années 1970-80 désignant une information destinée à la manipulation d'un auditoire.

Il s'agit d'une production écrite ou multimédia, d'un internaute :

- qui prend l'identité d'une autre personne (nom, adresse, attributs, fonctions, images etc.) ;
- qui poste de fausses informations relatives à une personne ou à un événement ; éventuellement des images truquées.

Rappelons que les images originales, bénéficient de plus en plus de protections de copyright.



Sur un forum, un « fake » par extension, est une personne postant intentionnellement de fausses informations ou de fausses histoires, en vue de tromper les destinataires.

Une information scandaleuse et fausse se partage mieux et plus vite qu'une information ennuyeuse, mais vraie. De plus, le mensonge n'est pas puni par la loi (une exception notoire : les lois sur la presse – cf dernier paragraphe).

## **Les « théories du complot » se classent-elles parmi les infox ?**

---

Aux États-Unis, divers événements d'ampleur nationale très médiatisés (dont l'assassinat du Président Kennedy en 1963 et les attentats du 11 Septembre en 2001) ont donné lieu, après des enquêtes (officielles ou officieuses) à deux interprétations différentes quant aux causes.

La première est d'ordre judiciaire (et donc officielle) ; la seconde faisait médiatiquement état d'une « manipulation gouvernementale ». Les interprétations officieuses étant des constructions dialectiques, il vaut mieux s'abstenir de parler d'infox : c'est au public de faire la part des choses et de garder ce qui lui convient le mieux.

## **Qu'est-ce donc qu'un fichier fake ?**

---

Il s'agit d'un fichier dont le contenu ne correspond pas au titre. Ce fichier est diffusé dans un but ludique (comme les « hoaxes » ou canulars). Certains fichiers fakes sont destinés à décourager la contrefaçon (dans ce cas le dépôt des fakes est assuré par les distributeurs ou les auteurs des produits).

# **LA DÉTECTION DES INFOX (IMAGES, VIDÉOS)**

---

## **Comparaison avec l'existant**

---

Cette méthode de comparaison consiste à rechercher des images équivalentes ou identiques sur des plateformes réputées fiables, telles que « Google Images ». Cette méthode fournit souvent de bons résultats en permettant de distinguer les images modifiées des originales.

## **Observation**

---

Une observation approfondie permet de détecter des modifications ; il convient de prêter attention à plusieurs aspects :

- contraste et luminosité: ces deux paramètres peuvent montrer des incohérences ;
- détection des zones de montages, au niveau des bordures ;
- cohérence spatiale et temporelle des éléments présents sur le cliché.

## **Outils spécialisés**

---

Lorsque les techniques d'observation et de comparaison sont inefficaces, il existe des logiciels et des sites permettant de détecter des imperfections invisibles à l'œil nu.

## TYPES D'INFOX ET CORRECTIONS

---

### Premier cas

---

Une infox de particulier à particulier engendre rarement une conséquence très fâcheuse : le destinataire reconnaît l'infox par l'une des méthodes des pages précédentes, le reste est une affaire relationnelle avec l'émetteur.

Bien évidemment, en cas de malveillance supplémentaire de type virus, cheval de Troie, usurpation d'identité, on sera amené à réparer les fichiers endommagés. La conséquence la plus probable sera une rupture des relations avec l'émetteur !

### Deuxième cas

---

Il n'en est pas de même si l'origine (volontaire ou pas) de l'infox provient (liste non exhaustive) :

- d'un service de l'État, d'une Administration publique (Trésor Public, Affaires étrangères, Défense...) victimes d'une attaque interne ou externe ;
- d'un grand journal, d'une chaîne d'actualités, d'un parti politique, d'une association...

### Fake politique : mandature du Président Macron

---

#### Les faits

---

Pendant la campagne, des sous-entendus de la candidate Marine Le Pen ont été proférés, lors du débat de l'entre-deux-tours, sur une présomption de lien avec une société domiciliée dans un paradis fiscal.

#### Les actions de l'équipe de campagne

---

Après une riposte médiatique, Emmanuel Macron a déposé plainte (une première dans la vie politique française) pour faux et propagation de fausse nouvelle, après la diffusion de l'information.

Par ailleurs, le 6 février 2017, dans une salle de music-hall à Paris, il évoque directement et sur le mode de l'humour, la rumeur qui lui prête une liaison avec le patron de Radio France, Mathieu Gallet.

L'effet fut immédiat, car à partir du lendemain, ces infox de campagne ont disparu du quotidien.

### Fake (ou manipulation) boursière

---

Les Bourses de valeurs, partout dans le monde, se prêtent bien aux fausses informations, avec des objectifs de malveillance, financière ou économique (délictueux, influences économiques...).

Ainsi, en novembre 2016, des individus diffusaient à plusieurs agences et médias français, un communiqué imitant une annonce officielle de la multinationale de génie civil VINCI, où l'entreprise révélait à la fois des malversations comptables, l'éviction de son directeur financier et la saisine de l'AMF.

S'y ajoutait une fausse protestation du PDG de l'époque, Xavier Huillard, et un contact médias dans la société, également faux.

Le titre VINCI a chuté le soir de 20 %. Un démenti est intervenu, lui aussi faux; le titre est alors remonté alors de 18 %.

Après 17 heures a paru un démenti officiel. Vers 17 h 30 est adressée à la rédaction, une « revendication » non signée reprochant pêle-mêle au groupe VINCI :

- d'exploiter des travailleurs népalais et indiens au Qatar ;
- d'opérer sur un chantier controversé en Russie ;

- la maîtrise d'œuvre possible de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, et ce, dans le but probable d'écarter la piste financière.

Après des fluctuations anormales de l'action durant l'attaque, l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) a lancé une enquête approfondie - dont nos recherches n'ont pas permis de retrouver les éventuels résultats.

## LOIS SUR LA PRESSE

### L'article 27 de la loi 1881 sur la presse

« La publication ou reproduction de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, sera punie d'un mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de cinquante francs à mille francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, lorsque la publication ou reproduction aura troublé la paix publique et qu'elle aura été faite de mauvaise foi ».

### La loi Nyssen d'octobre 2018 sur les fake news

Les députés de la 5<sup>ème</sup> législature française (sous le gouvernement Philippe) ont voté, le 8 octobre 2018, par 45 voix contre 20 et en deuxième lecture, la proposition de loi ordinaire contre « la manipulation de l'information » en période électorale. Ses principales avancées sont :

- les deux propositions de loi (l'ordinaire et l'organique) pour les futures élections présidentielles permettant à un candidat ou à un parti de saisir le juge des référés pour faire cesser la diffusion de fausses informations durant les trois mois précédant un scrutin national.
- l'intervention du juge sera encadrée. Pour qu'elle ait lieu, l'information devra être manifestement fausse et diffusée de manière délibérée, massive et artificielle, a expliqué le ministre, visant « les nouvelles viralités de l'information » sur Internet et les réseaux sociaux.
- Les propositions de loi entendent imposer au mieux, aux plateformes numériques (Facebook, Twitter, etc.) des obligations de transparence quand elles diffusent des contenus contre rémunération.
- le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) pourra, quant à lui, ordonner la suspension de la diffusion d'un service - contrôlé par un État étranger, ou sous l'influence de cet État, s'il diffuse de façon délibérée de fausses informations de nature à altérer la sincérité du scrutin. Or pour l'heure, il n'y a pas de définition aboutie de « fake » ou « infox » ; dans chaque cas d'espèce, elle requiert l'interprétation d'un juge.

NB - L'opposition a soulevé, concernant cette loi, tout comme pour les lois d'encadrement des données (HADOPI, etc.) les dangers d'atteinte aux libertés. Elle argumente que la meilleure protection contre les fakes, est le professionnalisme des acteurs des médias, passant entre autres par la protection des sources.

## BILAN ET CONCLUSIONS

Faut-il s'adapter individuellement, ou bien requérir la protection de la loi ?

En matière de « dérives » d'Internet (piratage, malveillances, etc.), on a souvent assisté à un enchaînement des étapes suivantes : propagation des faits – légifération – régulation.

Pour ce qui est des infox, la Loi d'octobre 2018 s'inscrit dans la deuxième phase.

En revanche, la stabilisation progressive dans le domaine de l'information objective, recoupée, vraie, prendra plusieurs années.